



CONSEIL MUNICIPAL
9 NOVEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-329

L'an deux mille vingt-trois, le 09 novembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 2 novembre 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de François DUSSAUBAT.

ETAIENT PRESENTS : Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Mme Soraya LAUGARO, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Sandrine SUCH, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Michèle MARTINEZ, M. Georges PUIG, M. Pierre-Louis LALIBERTE, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAND, Monsieur Charles IFSSAH.

REPRESENTE(S) : Jean-Yves GATAULT, ayant donné pouvoir à Isabelle BERTRAN, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à David TRANCHECOSTE, Jean-Claude PINGET, ayant donné pouvoir à Christelle MARTINEZ, Christine ROUZAUD DANIS, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Anais SABATINI, ayant donné pouvoir à Rémi GENIS, Marie ESTEVES, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL.

ABSENT(S) : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, M. Frédéric GUILLAUMON, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, Mme Marie BACH, Mme Véronique DUCASSY, Mme Florence MOLY, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Marc PUJOL, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Joëlle ANGLADE, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES, Mme Catherine PUJOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====

EPIC Perpignan Rayonnement, Office de Tourisme Municipal : attribution d'une participation financière complémentaire au titre de l'exercice 2023

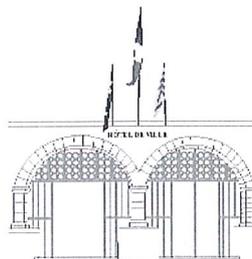
M. François DUSSAUBAT expose :

Mes chers collègues,

Par délibération n°2022-321, adoptée le 15 décembre 2022, la Ville de Perpignan a approuvé la création d'un nouvel établissement de type industriel et commercial en charge du tourisme : « Perpignan Rayonnement, Office de Tourisme Municipal ». Il s'agit d'une structure destinée à promouvoir le territoire et le rayonnement de la Ville en tant que destination touristique de premier plan.

Les ressources de ce nouvel établissement reposent sur la taxe de séjour acquittée par les touristes qui séjournent temporairement sur la Ville. Les tarifs de la taxe de séjour sont ceux adoptés à l'échelle du territoire de la communauté urbaine.

Par délibération n° 2022-322 du 15 décembre 2022, le conseil municipal a attribué une subvention de 300 000 € au titre de l'exercice 2023, afin de tenir compte des besoins immédiats de l'établissement nécessaires pour assurer le démarrage de ses activités au 1^{er} janvier 2023 et d'assurer ses missions d'accueil et d'information des touristes, ainsi que la promotion du territoire de la Ville de Perpignan.



Au vu des projections 2023 revues à la baisse quant aux produits à percevoir au titre de la Taxe de séjour et à la hausse au regard des évolutions de la masse salariale, il est aujourd'hui nécessaire d'octroyer à Perpignan Rayonnement Office de Tourisme Municipal, une subvention complémentaire de 200 000 € au titre de l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver le versement par la Ville d'une participation financière complémentaire au titre de l'exercice 2023 au profit de « Perpignan Rayonnement, Office de Tourisme Municipal » pour un montant de 200 000 €
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile en la matière.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

32 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601349-20231109-J81900-DE-JJ

Accusé reçu le : 16 NOV. 2023

Affiché le : 16 NOV. 2023

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire l'Adjoint délégué

